

**Session :** Intra ou Inter-entreprises

**Mode de formation :** Formation Présentielle

**Public concerné :** Tout salarié d'entreprises volontaire, souhaitant acquérir des connaissances et des compétences en prévention et en gestes de premiers secours.

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis, toutefois la personne doit être capable de comprendre, lire et parler le français.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire acquérir une compétence dans le domaine du sauvetage et du secourisme au travail.

Assimiler les comportements de prévention face à une situation dangereuse.

Rendre capable les participant(e)s de mettre en œuvre un comportement et une conduite adaptés face à un accident du travail.

Assimiler les réflexes de protéger, examiner, alerter ou faire alerter et secourir.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Acquérir les connaissances et les compétences du SST, à savoir :
  - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.
  - Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation sur un lieu d'accident.
  - Savoir examiner une victime afin de déceler une urgence vitale.
  - Savoir alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
  - Savoir secourir une victime de manière appropriée.

## PROGRAMME

### 1. CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise,
- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise.

### 2. ÊTRE CAPABLE DE SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

**Notions de base en matière de prévention :**

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage, appréhender les concepts de danger/phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque ...
- Connaître les principes de base de la prévention.

**Identifier la nature et l'importance des AT et MP dans son entreprise ou branche professionnelle :**

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession,
- Les enjeux de la prévention des risques professionnels.

**Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention :**

- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?
- Son rôle dans l'entreprise, en dehors de l'entreprise et l'articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise.

### 3. ÊTRE CAPABLE DE CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION

**Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail :**

- Identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée,
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés,
- Imaginer les conditions dans lesquelles un accident surviendrait, et quels dommages en seraient les conséquences.

**Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses et/ou les atteintes à la santé :**

- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail en proposant des actions de prévention,
  - Définir des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter les atteintes à la santé.
- 4. ÊTRE CAPABLE D'INFORMER L'ENTREPRISE DES SITUATIONS DANGEREUSES REPÉRÉES**
- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention dans l'entreprise,
  - Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.
- 5. PROTÉGER**
- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations,
  - Reconnaître les dangers persistants,
  - Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger.
- 6. EXAMINER LA VICTIME**
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signe(s) indiquant que la vie de la victime est menacée,
  - Associer aux signes décelés les résultats à atteindre et les prioriser.
- 7. FAIRE ALERTER OU ALERTER**
- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention,
  - Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre,
  - Choisir qui est le plus apte à déclencher l'alerte,
  - Consignes pour assurer une transmission efficace de l'alerte.
- 8. SECOURIR**
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :
  - Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s),
  - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, qui aura été déduit de l'examen préalable,
  - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée,
  - Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés :
- a. La victime saigne abondamment :**
- Comprimer l'origine du saignement, effectuer un garrot,
  - Cas particuliers.
- b. La victime s'étouffe :**
- La désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant,
  - La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson,
  - La désobstruction des voies aériennes chez la femme enceinte et la personne obèse,
  - La désobstruction des voies aériennes chez la personne alitée,
  - L'obstruction partielle des voies aériennes.
- c. La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :**
- Mettre au repos,
  - Reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise.
- d. La victime répond, elle se plaint de brûlures :**
- Brûlures thermiques,
  - Brûlures chimiques,
  - Cas particuliers.
- e. La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements :**
- Traumatisme à un membre,
  - Traumatisme au dos,
  - Traumatisme au cou ou à la tête.
- f. La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :**

- Plaies graves,
- Plaies simples.

**g. La victime ne répond pas, elle respire :**

- Mise sur le côté (PLS).

**h. La victime ne répond pas, elle ne respire pas :**

- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte,
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant,
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez le nourrisson.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, OUTILS ET MOYENS

Formation en salle, alternance d'exposés, d'analyse des situations de travail et d'accidents avec des exercices pratiques, des mises en situations concrètes (possibilité d'en effectuer certaines dans l'atelier de l'entreprise avec la simulation d'une personne blessée avec du maquillage) afin de s'approprier les gestes 1er secours en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Un document « livret de formation » édité par l'INRS est remis à chaque stagiaire afin de lui permettre de conserver un écrit concret et pratique.

## MOYENS TECHNIQUES

PC et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperboard.

Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur : lot de simulation d'accident, maquillage, mannequins, couverture, accessoires, défibrillateur (DSA ou DAE) ...

Dans un souci d'hygiène, une protection faciale sera remise à chaque participant pour le bouche-à-bouche dans le module réanimation cardio-respiratoire.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

Pour un bon suivi des stagiaires, une évaluation formative est effectuée à la fin de chaque module du déroulé pédagogique, à l'aide d'une grille prévue à cet effet.

En fin de formation, les stagiaires passent une évaluation certificative conforme aux critères listés par l'INRS.

Les candidats ayant répondu favorablement à ces critères reçoivent un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, sous la forme d'une carte nominative. Ce certificat a une validité de 2 ans.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Feuille d'émargement par demi-journée.

## QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur qualifié, Sauveteur Secourisme du Travail certifié par l'INRS.

## MODALITÉS

### Durée

Formation SST initiale : 14H00 (2 jours).

La formation se déroule en présentiel et sur 2 jours idéalement consécutifs.

<p><b>GP FORMATION ET CONSEIL</b> E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : <a href="mailto:gilbert.perier.formation@gmail.com">gilbert.perier.formation@gmail.com</a> – Tel : <b>06 65 46 35 23</b></p>	<p>Prog Init SST Date 02/01/2023 Version 1 Page 3 sur 4</p>
---	---

En cas d'intersession plus longue, un temps plus important est consacré le deuxième jour au récapitulatif des acquis de la première journée.

### Périodicité recommandée

Une formation continue dénommée « Maintien et Actualisation des Compétences » de 07h00 est nécessaire tous les 2 ans afin de maintenir le personnel formé sur les listes des SST de l'entreprise.

Toutefois il est possible pour les entreprises qui le souhaitent de mettre en place une formation continue plus fréquente.

### Nombre de participant(e)s par session

Nombre de participant(e)s par session : de **4** personnes minimum réglementaire à **10** personnes au maximum

**RAPPEL IMPORTANT : EN DESSOUS DE 4 PERSONNES LA FORMATION NE PEUT PAS COMMENCER !**

### Délai d'inscription

Inscription au plus tard 48 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

### Documents nécessaires

Pièce d'identité.

### Dates et lieux

À convenir.

### Tarif

À déterminer en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation.

### Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de « léger » handicap et aux personnes à mobilité « peu » réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour valider l'adaptation de notre organisation.

### CONSIGNES PARTICULIÈRES

Prévoir une tenue souple, venir en pantalon et sans talons hauts.

L'usage de tout son potentiel physique est fortement recommandé afin de satisfaire à toutes les manipulations des victimes demandées dans le référentiel de formation de l'INRS.